

Compte rendu du conseil d'école du 18/10/18

Début 17h30

Personnes excusées Mr Couloumiers DDEN, Mr Respaud IEN.

21 Personnes présentes :

- Toutes les enseignantes
- Mr Serge DEUILHE, maire de St Lys arrivé vers 18h45.
- Parents d'élèves élus : Mme Van Staen, Mme Rault, Joubertou, Klein et Mrs Dubarry, Benac
- Mr Fabrice Planchon adjoint délégué aux affaires scolaires
- Mme Solatges adjointe déléguée au transport et à la petite enfance
- Mme Gobbo, directrice de l'ALAE
- Mme Couffignal, psychologue scolaire du 1^{er} degré, représentante du RASED
- Mme Alléguède Brigitte, responsable des transports et des soins sur les écoles.

La directrice rappelle que :

- Le conseil d'école se réunit pour évoquer les questions qui touchent à l'école en général.**
- Les enfants et les enseignants en sont les principaux acteurs.**
- Les parents, les parents d'élèves élus, la mairie, l'Agglo-Muretain en sont les partenaires nécessaires.**
- Les questions d'ordre particulier ou relevant du fonctionnement spécifique d'une classe ne sont pas abordées pendant le conseil d'école et doivent être étudiées dans un autre cadre.**

1-Résultats des élections des parents d'élèves élus :

Elles se sont déroulées le vendredi 12 Octobre 2018, 8 sièges ont été pourvus sur les 8 à pourvoir.

1 seule liste proposée : ASPAREL

Aucun incident n'a été notifié, 387 électeurs inscrits, 131 votants, 107 suffrages exprimés, 24 bulletins nuls ou blancs soit un taux de participation de 33,85% en baisse par rapport à l'année précédente.

Résultats :

8 sièges pour la liste de l'association ASPAREL ont été pourvus avec 3 suppléants.

Les résultats et la liste des parents élus ont été affichés sur le panneau d'affichage extérieur pour être accessibles à tous, comme l'impose la réglementation ainsi que dans l'entrée de l'école et sur le blog.

Le faible taux de participation peut s'expliquer par :

- un manque de lisibilité des documents explicatifs.
- une absence d'intérêt car une seule liste est proposée au vote.

La directrice et l'équipe enseignante souhaitent la bienvenue aux parents élus.

2-Règlement intérieur :

Le règlement intérieur n'a pas été modifié et a été votée à l'unanimité.

Le règlement peut être consulté sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur de l'école, sur le site de l'association des parents d'élèves ainsi que sur le site de la mairie ou le blog de l'école.

Concernant ce règlement la directrice rappelle l'importance de respecter les horaires car cela crée des dysfonctionnements et des problèmes de sécurité.

La directrice a renforcé les mesures de respect des horaires depuis 2 semaines par un rappel et une mise à exécution du règlement car l'amplitude d'ouverture des portes n'était pas respectée et compromettait la sécurité et le travail du personnel.

Cette problématique soulève un autre phénomène : l'utilisation aléatoire des règles de circulation et de stationnement aux abords de l'école. La police municipale devrait intervenir pour canaliser le flux des voitures et le temps de stationnement.

3-Effectifs :

Nous avons actuellement 209 élèves inscrits contre 196 en 2017-2018.

Après les vacances de Toussaint 2 nouveaux arrivants en PS soit un effectif de 211 élèves.

Répartition :

Répartition actuelle:

2 PS à 26 et 26 soit 27 à la rentrée des vacances de Toussaint

2 PS/MS à 25 dont 13 MS

2 MS/GS à 25 avec 17 GS et 8MS et 1 à 26 avec 19 GS et 7MS

2 MS/GS oc à 28 soit 56 occ

Soit Effectifs en PS : 78 élèves

en MS 68 élèves dont 27 occitans

en GS 65 élèves dont 29 occitans

4-ALAE :

Les horaires :

Matin 7h-8h15 plan vigipirate oblige, les portes restent fermées mais sont ouvertes par une responsable dès qu'un parent sonne.

Soir : 15h55-19h

Effectifs : matin 35 enfants en moyenne pour 4 animateurs,

pause méridienne : 148 enfants en moyenne pour 16 animateurs

soir : 82 enfants en moyenne pour 12 animateurs avec un départ échelonné des animateurs.

Le mercredi seul une garderie est disponible sur le site du Petit Prince jusqu'à 12h30. Sur ce temps-là, pas de restauration.

Pour le mercredi si les parents souhaitent récupérer leurs enfants après le repas à Tabarly, le signaler dès le matin à l'enseignante ou l'Atsem.

Les objectifs et projets de l'année : mise en place de règles de vie communes à l'école et l'Alae.

Travail autour de la réduction des déchets, du gaspillage et du tri.

Atelier jardinage avec les PS puis les autres élèves pourront y être associés.

TAE : les ateliers proposés atelier créatif et cuisine tous les soirs

danse le vendredi

théâtre le lundi et vendredi

Questions des parents d'élèves : la CAM ne peut-elle pas investir dans l'achat d'une badgeuse supplémentaire en cas de panne ? En effet la badgeuse en panne depuis la fin de l'année dernière a provoqué en début d'année des embouteillages dans l'école et par répercussion des retards en classe et des problèmes de sécurité.

Mme Gobbo fera remonter la demande.

Que font les enfants qui attendent le bus ? Ils goûtent puis durant le 1/4d'heure restant ils jouent avec les jeux mis à leur disposition.

5-transports scolaires :

17 élèves du Petit Prince sont inscrits au bus. Seuls 5/6 enfants fréquentent quotidiennement le bus. Nous avons toujours 2 accompagnateurs par bus et les 2 circuits restent inchangés. Le départ le soir a lieu à 16h30 et le retour sur site se fait à 17h50. Aussi les enfants arrivent très vite à destination et passent très peu de temps dans les transports.

Toutes les demandes faites après la date butoir ont été traitées et validées.

Il est très important que les personnes habilitées à récupérer les enfants à l'arrêt de bus soient toujours en possession de leur carte d'identité car il y a souvent des remplaçants qui prennent le relai du personnel habituel.

6-Santé :

PAI la directrice rappelle qu'il est de la responsabilité des parents de nous signaler la nécessité d'un PAI et de nous retourner tous les documents demandés ainsi que les médicaments.

Il est encore très difficile de récupérer tous les documents auprès des parents. En cas d'absence de document, la directrice précise qu'aucun membre de l'école ne pourra administrer un médicament, nous ferons appel au 15.

Mme Alléguède, responsable des soins, distribue, en fin d'année, les documents pour activer le renouvellement dès la rentrée, bien souvent ces documents ne nous reviennent pas.

Pour une allergie, il faut absolument que les documents émanent d'un médecin allergologue pour que le protocole de soin soit pris en compte.

Les médicaments restent sur le site de l'école Maternelle Le Petit Prince.

Les parents doivent donc fournir les médicaments en double si leurs enfants viennent à fréquenter le CLSH du mercredi ou pendant les vacances. Par conséquent, il faut fournir un double dudit PAI pour l'ALAE de TABARLY.

Les PAI ont tous été envoyés au SAMIS et pour la plupart, ont déjà été validés par le médecin de l'Education Nationale et communiqués aux services de l'agglomération. Nous attendons le retour avec les signatures.

La visite des GS pour les tests auditifs et visuels ont commencé. Cependant suite à une réorganisation des responsabilités de chacun, l'infirmière scolaire n'interviendra plus auprès des GS. C'est le médecin de l'Education Nationale qui va prendre le relai mais qui ne verra que 30% des élèves en fonction des données recueillies auprès des familles et de l'enseignante de la classe.

7-Présentation du RASED :

Intervention de Mme Couffignal

« Le « Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté », est chargé d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes, lesquelles perturbent les apprentissages scolaires.

Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes ». (circulaire du 2014-107 du 18 août 2014)

Le RASED est constitué de trois types d'intervenants :

- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique dit « enseignant d'adaptation », ou Maître « E »
- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative dit « Rééducateur » ou Maître « G »
- Une psychologue scolaire (Psychologue Éducation Nationale 1^{er} degré)

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes des écoles dans lesquelles ils interviennent.

Le RASED propose des aides directes ou indirectes aux élèves, en lien avec les enseignants des classes et à partir de leurs demandes. L'indication d'aide (dans ou hors l'école) se fait lors d'une concertation en équipe : synthèse avec l'enseignant de la classe et le directeur ou synthèse RASED. (E, G et Psy).

Situation actuelle : 2018-2019

Madame Corsini, l'enseignante spécialisée, (la maîtresse « E ») intervient prioritairement sur les classes du cycle 2 (CP-CE1-CE2) des écoles de Saint-Lys et des villages de Fontenilles et de Fonsorbes.

En plus des 40 classes de Saint Lys, **la psychologue, Madame Couffignal**, quant à elle, intervient aussi sur un secteur de « campagne » (18 classes) : Saiguède, Bonrepos sur Aussonnelle et le RPI, constitué de 4 villages : Empeaux, Saint Thomas, Bragayrac et Sabonnères. Mme Couffignal est en capacité de faire le lien entre les divers sites scolaires puisqu'elle exerce depuis 8 ans sur le secteur. Elle détient les documents confidentiels. C'est la seule partenaire à intervenir sur les maternelles.

Les deux postes (« E » et « Psy ») sont positionnés administrativement sur l'école Florence Arthaud, à Saint Lys.

Celui du rééducateur, (le Maître « G ») quant à lui, est maintenant basé à Rieumes et couvre le secteur géographique avoisinant. Les secteurs peuvent, en effet, changer, sur décision de notre inspecteur, qui est responsable du pilotage du RASED de la circonscription et notre supérieur hiérarchique.

Notre secteur est dépourvu de médecin scolaire, lequel fait partie, comme nous, du pôle ressources de circonscription. Les demandes sont alors adressées au SAMIS. Sur le terrain, nous rencontrons **l'infirmière Christine Lavaud, qui est basée au collège Léo Ferré de Saint Lys**. Les liaisons se font par rapport aux visites médicales des GS/CP, ainsi que le suivi CM2/ 6ème.

Les locaux sont variables selon les écoles.

Les élèves sont pris en charge sur la journée de classe, en dehors des temps des récréations.

Le statut des psychologues de l'Éducation Nationale vient d'être établi par décret. (IO du 31 avril 2017).

La psychologue du premier degré réalise des observations en classe, établit des entretiens et des bilans à partir des rencontres avec les familles. Elle participe à des temps de concertation avec les enseignants, ainsi qu'à des équipes

éducatives. Elle se met en lien avec les partenaires de soins, sous réserve de l'acceptation de la famille.

Il est important de travailler en confiance avec les parents, car c'est sur eux que repose la prise en compte des besoins de leur enfant, en particulier les prises en charges (démarches de soins ou sociales) qui sont parfois à mettre en place.

Les entretiens avec les parents et/ou les enfants se réalisent parfois à la demande de ceux-ci, mais la psychologue se retournera dans ce cas vers les équipes enseignantes pour prendre connaissance de la situation, si celle-ci lui est inconnue.

2 types d'aide : - aide indirecte : **les observations en classe** sont fréquentes et ne requièrent pas l'autorisation des familles.

- aide directe : **l'intervention est réalisée individuellement** en dehors de la classe par la psychologue scolaire, les parents en seront tenus informés par écrit.

Le travail du RASED se construit en collaboration avec les équipes enseignantes. Les demandes de PPS (situations de handicap) se font de plus en plus tôt, parfois en Petite section de maternelle. Le dossier constitué en équipe en direction de la MDPH, peut ouvrir à des droits à compensation : aide matérielle, financière ou humaine (AVS, au nombre de 20 sur le secteur)

Si un entretien ou un bilan psychologique est proposé auprès d'un élève, une demande d'autorisation parentale est réalisée par écrit en direction des deux parents, d'autant plus si le couple parental est séparé, ce qui va permettre à l'enfant d'accepter cette rencontre.

Dans l'école, suite aux équipes éducatives réalisées, 2 AVS (aide de vie scolaire) prennent en charge 3 élèves de l'école.

8-APC

Les horaires et jours restent inchangés. Ces activités ont lieu : le lundi, mercredi et jeudi de 11h35 à 12h soit 25min par jour réparties sur 29 semaines.

Chaque enseignant choisit parmi ses élèves ceux qui ont besoin d'une aide particulière pour remédier à une difficulté passagère ou utilise ce moment pour travailler certaines compétences en petit groupe.

Le mercredi, les élèves allant au CLSH à Tabarly ne participent pas à ces activités.

L'accord des parents est obligatoire pour la participation à l'APC. Pour faciliter les démarches, une autorisation est signée en début d'année scolaire pour la totalité de l'année.

Les familles ont les dates de début et de fin à chaque période ainsi que le domaine travaillé.

La 1^{ère} période a débuté le 17/09.

Normalement avant chaque période de vacances, au moment où les enfants sont le plus fatigués, on a essayé de ne pas mettre d'APC.

9-Projet d'école

Il est en cours de validation. Il aura pour titre : **Le jeu, les arts et la culture vecteurs des apprentissages.**

On s'appuiera sur le jeu pour travailler les domaines de compétences suivants : mobiliser le langage, structure sa pensée et le vivre ensemble. Le vivre ensemble sera approfondi autour des activités artistiques, physiques et le développement du pôle culturel.

Toutes les compétences travaillées et visant l'acquisition des apprentissages du cycle 1 sont structurées pour assurer aux élèves un parcours scolaire fluide et progressif.

10-Sécurité :

Exercice incendie : le 1er exercice d'évacuation a eu lieu le 27/09/2016 sur le Petit Prince en présence d'un référent mairie et du responsable de la police municipale. Tout s'est bien déroulé même avec les nouveaux enseignants qui avaient pris connaissance du plan d'évacuation.

PPMS Plan Particulier de mise en Sûreté : un exercice imposé et obligatoire devait avoir lieu avant les vacances, il sera finalement organisé après les vacances de Toussaint.

A ce premier exercice qui portera sur le thème intrusion/attentat, où seront invités les différents partenaires : mairie, gendarmerie, responsable ALAE, parents d'élèves élus succèdera un 2nd exercice courant de l'année scolaire 2019.

Quelles sont les avancées concernant la mise en place des éléments de sécurisation concernant le PPMS ?
Mr Planchon nous informe que :

-toutes les trousse PPMS vont être renouvelées.

-un signal d'alerte différent de celui d'incendie va être mis en place courant décembre, il pourra être actionné par tout le personnel de n'importe quel endroit.

-des films occultants vont être posés sur les classes exposées.

-il va y avoir une révision du système de fermeture des classes et de l'école.

-un visiophone va être installé à la place de celui qui dysfonctionne. La directrice rappelle que le dysfonctionnement de l'interphone depuis mai est très problématique et insiste sur l'urgence de la situation.

11-Les budgets :

Budget fonctionnement cad le budget qui permet l'achat des fournitures scolaires : **7056€**. Ce budget est calculé en fonction des effectifs de l'année scolaire précédente (soit 196 élèves) et sur la base de **36€** par enfant.

Budget aménagement, équipement d'école, de classe : 2000€ commande de 2 meubles de rangement pour les cl2 et 4, d'1 réfrigérateur, de chaises dont on est toujours en attente, d'une sono, d'un nouvel escalier mousse pour la salle de motricité.

Subvention mairie : 3136€ pour l'achat de biens durables ou les sorties scolaires et le financement du spectacle de Noël soit **16 €** par enfant. Elle est restée inchangée par rapport à l'an passé.

Budget transport : 3350€ permet de financer le bus pour Aqualudia et le cinéma et d'autres sorties pédagogiques. Le budget a été considérablement augmenté et on en remercie la mairie.

Coopérative et OCCE : elle est alimentée par les dons des familles et les bénéfices de la kermesse, les ventes de photos...

L'école est affiliée à l'OCCE et règle les frais d'adhésion qui s'élèvent à **2,24€** par coopérateur (élève + enseignant)

Elle permet de payer les 3 séances de cinéma dans le cadre du projet école et cinéma.

Elle permet aussi de financer les sorties scolaires et les transports, les achats de petit matériel pédagogique liés aux projets de classe et d'école, des ingrédients pour la cuisine..., le développement des photos...

Afin que les parents puissent se rendre compte des frais occasionnés par les sorties...et peut-être permettre une meilleure participation, les parents d'élèves soumettent l'idée d'informer des sommes dépensées dans les différentes activités réalisées, pour une meilleure visibilité.

Dons de l'association ASPAREL le vide grenier ayant eu un vif succès, l'association devrait reverser une somme aux écoles.

Par avance l'équipe enseignante les remercie.

Travaux, équipements et besoins :

Équipement reçu :

2 Ipads, l'école est donc équipée maintenant de 6 ipads

Travaux réalisés : Climatisation et chauffage de la cl8 réparés.

Arbre arraché dans gde cour mais non remplacé.

Réparation de la toiture du nouveau bâtiment

Étanchéité de la toiture de l'ancien bâtiment côté ALAE

Les besoins en travaux : réparation et réhabilitation des cours et de la couverture du passage entre les 2 bâtiments. Le projet sera proposé au budget 2019.

La vérification de tous les éléments en suspension dans l'école car ils sont vieillissants. Cela sera réalisé pendant les vacances de Toussaint.

Tracer les lignes rouges et des jeux.

La mairie précise qu'en cas de situation dangereuse et urgente, il faut faire remonter à la direction des services techniques immédiatement.

Réalisation des carrés potagers : il faudrait qu'ils soient créés avant le printemps.

Équipements demandés : achat de rétroprojecteurs avec écran par classe en rapport avec notre nouveau projet d'école.

Mr Planchon et le maire nous informent que cet achat peut être envisagé sur le budget 2019 en fonction du projet que présentera l'école. Incessamment 2 classes pilotes de CM2 vont être équipées à l'école Tabarly.

La directrice souhaite que lors de la réalisation de travaux importants sur temps scolaire, elle en soit informée par avance. Par ailleurs, elle rappelle l'importance de la sécurisation des parties en travaux avec du matériel approprié pour éviter le sur-accident. La mairie prend note et fera le point avec le responsable des services techniques.

Vie de l'école :

Médiathèque : le partenariat se poursuit avec des visites régulières des classes et des propositions d'activités : une illustratrice, dans le cadre du salon du livre, interviendra le 15 novembre dans les classes de GS et une classe de PS/MS pour partager sa passion des livres. Toutes les classes participeront à la création d'un totem directionnel sur le thème du livre exposé au salon du livre.

Conteuse pour les PS et PS/MS : en partenariat avec la médiathèque, 2 conteuses bénévoles viendront 5 fois dans l'année sur l'école mettre en scène les contes ou albums travaillés en classe. Une programmation a été établie. La 1^{ère} intervention aura lieu le 13/11 puis le 15/11 pour 2 autres classes.

Photo individuelle a eu lieu le 5/10, puis courant avril se fera la **photo de classe**.

Opération Mugs/torchons... sera reconduite après les vacances de Toussaint.

Ecole et cinéma : toutes les classes de MS et GS sont concernées cette année. Suivant le budget restant, une sortie cinéma en décembre sera organisée pour les PS.

Jardins partagés : Gérald accueillera plusieurs fois les classes de MS/GS dans l'année pour des activités de jardinage.

Piscine : Les séances devaient commencer le 19 octobre pour les GS occitans. Les séances ont été annulées à cause des travaux dans les bassins qui ont pris du retard. Les séances vont finalement débiter le 19/10.

Maison de retraite : le partenariat est reconduit avec les classes de MS/GS et les GS occitans. Le premier échange aura lieu le 9/11 avec la classe de Mme Caisso.

Noël : Le spectacle *La pêche aux sons* est prévu le 10 décembre : 2 séances de 45min ponctueront la journée en fonction du planning suivant : 1 séance en matinée et une autre l'après-midi.

Chorale : la représentation sera reconduite : date prévue le jeudi 13 juin 2019.

Kermesse : les parents d'élèves avec l'accord des enseignants se proposent de reconduire cet évènement. La date sera définie ultérieurement, on évoque le date du 7 juin qui sera à confirmer. Un lien avec la MJC pourrait être établi lors de cette fête.

La liaison GS/CP sera réalisée tout au long de l'année

-lors de la fête de la galette,

-autour d'un échange sur la création d'un conte,

-lors de la traditionnelle visite

et enfin lors d'une rencontre jeu de société qui pourrait être envisagée en rapport avec notre nouveau projet d'école.

Sortie scolaire : les 2 PS et les 2 classes de PS/MS iront à la ferme pédagogique de Seissan dans le Gers le 3 et 17/06 2019.

Les MS/GS iront au Museum le 20/06.

Questions diverses :

Les parents d'élèves souhaitent connaître le ressenti des enseignantes nouvellement nommées dans l'école sur la rentrée échelonnée. Les enseignantes en particulier de PS ont apprécié cette organisation.

Concernant la mise en place du service minimum : Mr Le maire intervient pour expliquer que la réglementation est très difficile à mettre en œuvre. Ce dossier n'a pas été priorisé ces derniers temps.

La porte d'entrée reste régulièrement bloquée. De plus, certaines enseignantes n'ont pas les clefs nécessaires pour accéder aux locaux. La directrice doit faire remonter la liste des clefs manquantes. La mairie précise qu'un travail est engagé pour la simplification des accès aux différents locaux de la ville.

Le grillage de la petit cour est défectueux et peu sécurisant et le grand portail est trop bas et peut permettre à un inconnu d'accéder rapidement à la cour de l'école.

La mairie : Le réaménagement de la cour sera proposé au prochain budget mais la réparation du grillage doit se faire dans les plus brefs délais.

Les parents souhaiteraient une sécurisation du jeu de cour : la mairie doit vérifier la conformité du jeu et la date d'installation. Aucune modification ne pourra avoir lieu si le jeu a été validé par la commission de sécurité.

Dysfonctionnement des feux en particulier aux abords du collège et du croisement du cimetière : la mairie explique qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter ces problématiques par le site de la mairie. Les services techniques doivent faire le nécessaire pour informer l'organisme de gestion des feux tricolores.

Fin de la séance 19h45.